ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4473

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que le nombre de classes surchargees est en augmentation constante depuis plusieurs annees : il se serait accru de 25 p 100 en cinq ans. Compte tenu des graves consequences de cette situation sur l'education de nos enfants, il lui demande de bien vouloir l'informer des actions qu'il compte mener pour y remedier.

Texte de la réponse

Reponse. - En France metropolitaine, dans le premier degre, le nombre de classes pouvant etre considerees comme surchargees est en diminution constante depuis de nombreuses annees. Dans l'enseignement preelementaire le pourcentage de classes de plus de trente eleves est passe de 43,3 p 100 en 1980-1981 a 15,3 p 100 a cette derniere rentree scolaire (11 776 classes sur 76 661). Il en est de meme dans l'enseignement elementaire ou le pourcentage de classes de plus de trente eleves est passe de 8,5 p 100 en 1980-1981 a 2,5 p 100 a cette rentree (3 983 classes sur 156 143). Au demeurant, l'autorisation de recruter par anticipation 800 instituteurs a la rentree 1989 permettra au plan national le maintien, voire une diminution des effectifs par classe. Dans le second degre, la diminution des effectifs par division, permettant progressivement de n'avoir aucune classe de plus de trente-cinq eleves dans les lycees, constitue l'un des elements de programmation figurant dans le rapport annexe au projet de loi d'orientation sur l'education.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4473
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2969